

CODEP 57 – SAISON 2008-2009 CHAMPIONNATS INTERCLUBS

REGLEMENT

Article 1 : Généralites.....	2
Article 2 : Composition d'une rencontre.....	3
Article 3 : Classement de la division.....	4
Article 4 : Composition d'une equipe	5
Article 5 : Déroulement d'une rencontre.....	7
Article 6 : Ordre des joueurs.....	8
Article 7 : Accueil d'une journée	9
Article 8 : Volants.....	10
Article 9 : Départementale 4.....	11
Article 10 : Reglement.....	11
Article 11 : Reclamations.....	11
Article 12 : Sanctions.....	12
Annexe : Formulaire de réclamation.....	13

ARTICLE 1 : GENERALITES

§ 1.1 Clubs qualifiés

Seuls les clubs affiliés à la ligue de Lorraine et au Comité départemental 57 pourront participer aux championnats départementaux. Toutefois, tout club limitrophe au département de la Moselle peut faire la demande pour participer à ce championnat interclubs.

En départementale 1 ou 2, le nombre d'équipes d'un même club est limité à 2.

Chaque nouveau club intégrera le championnat interclubs de Moselle en départementale 3 (ou 4 le cas échéant). Une dérogation peut toutefois être accordée par le comité directeur du Codep 57 en cas de situation exceptionnelle.

§ 1.2 Structure du Championnat de Moselle

Le championnat interclubs de Moselle est actuellement constitué de 3 divisions:

- la départementale 1 (D1)
- la départementale 2 (D2)
- la départementale 3 (D3)

En fonction du nombre d'équipes inscrites en départementale 3, le comité directeur se réserve le droit de créer une départementale 4. Le cas échéant, ce championnat se déroulera selon les modalités définies à l'article 9 du présent règlement.

§ 1.3 Formules des différentes divisions

La D1 et la D2 sont organisées sous forme de poule de 7 équipes, qui s'affrontent en phases aller-retour se déroulant sur six journées. Le calendrier est défini en début de saison.

La D3 est constituée d'un minimum de 4 équipes. Elle sera organisée en fonction du nombre de participants. Ses modalités seront définies dans un avenant au présent règlement, diffusé au plus tard 15 jours avant le début de la compétition.

§ 1.4 Promotion et relégation d'une équipe

§ 1.4.1 Promotion

- *De D1 en R2*

Ce règlement est conforme aux règles fixées par la ligue de Lorraine pour les interclubs de régional.

- *De D2 en D1 et de D3 en D2*

Le premier monte automatiquement en division supérieure l'année suivante.

§ 1.4.2 Relégation

- *De R2 en D1*

Si le dernier club de R2 est un club mosellan, alors ce club descend automatiquement en D1 de Moselle.

- *De D1 en D2 et de D2 en D3*

Le dernier descend automatiquement en division inférieure l'année suivante.

§ 1.4.3 Exceptions

Toutefois, le comité directeur se réserve le droit de modifier ces règles, afin de garantir la présence de 7 équipes en D1 et D2.

Ainsi, en cas d'accession d'une équipe de D1 en R2, sans relégation simultanée, les seconds de D2 et D3 seront promus dans la division supérieure. Si l'un d'eux refuse, la place sera alors proposée au dernier de la division immédiatement supérieure. A l'inverse, en cas de relégation d'une équipe de R2 en D1 sans promotion simultanée, les avant-derniers de D1 et D2 seront relégués en division inférieure.

ARTICLE 2 : COMPOSITION D'UNE RENCONTRE

§ 2.1 Départementale 1 (D1)

Pour la saison 2008/2009 et pour chaque rencontre, une équipe joue 8 matchs répartis comme suit :

- | | |
|--------------------|------------------|
| 4 Doubles : | -1 Double Hommes |
| | -1 Double Dames |
| | -2 Doubles Mixte |
| 4 Simples : | -2 Simples Homme |

-2 Simples Dame

Lors d'une rencontre, un joueur ou une joueuse joue au maximum deux matchs. Ces deux matchs doivent se disputer dans des catégories différentes.

§ 2.2 Départementale 2 (D2)

Pour la saison 2008/2009 et pour chaque rencontre, une équipe joue 7 matchs répartis comme suit :

- 4 Doubles :**
 - 1 Double Hommes
 - 1 Double Dames
 - 2 Doubles Mixte
- 3 Simples :**
 - 2 Simples Homme
 - 1 Simple Dame

Lors d'une rencontre, un joueur ou une joueuse joue au maximum deux matchs. Ces deux matchs doivent se disputer dans des catégories différentes.

§ 2.3 Départementale 3 (D3)

Pour la saison 2008/2009 et pour chaque rencontre, une équipe joue 6 matchs répartis comme suit :

- 4 Doubles :**
 - 1 Double Hommes
 - 1 Double Dames
 - 2 Doubles Mixte
- 2 Simples :**
 - 1 Simple Homme
 - 1 Simple Dame

Lors d'une rencontre, un joueur ou une joueuse joue au maximum deux matchs. Ces deux matchs doivent se disputer dans des catégories différentes.

ARTICLE 3 : CLASSEMENT DE LA DIVISION

§ 3.1 Barèmes de points par rencontre

Le classement est établi à partir du barème suivant :

- Victoire 3 points
- Nul 2 point
- Défaite 1 point
- Forfait -1 point

§ 3.2 Cas d'égalité

Si à la fin de la compétition, il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement tient compte de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres, puis du set-average et enfin du point-average.

Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement sera déterminé par les résultats des rencontres qui les ont opposés. On considère en premier lieu les résultats (victoire, nul ou défaite), puis les scores, le set-average et enfin le point-average.

Si l'égalité demeure, un match d'appui est nécessaire pour départager les équipes.

En dernier recours, l'équipe disposant du (de la) plus jeune joueur(se) sera privilégiée.

ARTICLE 4 : COMPOSITION D'UNE EQUIPE

§ 4.1 Composition d'une équipe

Pour la saison 2008/2009, une équipe de D1, D2 ou D3 sera considérée comme complète si elle est composée d'au moins trois hommes et trois femmes.

§ 4.2 Qualification des joueurs

Chaque club inscrit à cette compétition uniquement des joueurs appartenant à son club et licenciés à la LLBa à la date de la première rencontre.

Chaque équipe alignée ne peut comprendre plus de 2 joueurs mutés.

Les cadets, juniors et vétérans participant aux rencontres doivent être surclassés.

En cas de non-respect de ces articles, les matchs disputés par le ou les joueurs concernés sont perdus sur le score de 21/0 21/0.

Le club coupable de cette infraction est sanctionné financièrement.

§ 4.3 Liste des joueurs

§ 4.3.1 Validité de la liste des joueurs

Chaque club transmet au responsable de la commission compétition la liste de joueurs qualifiés pour chaque équipe engagée.

Le Responsable Compétitions du Comité Départemental vérifiera cette liste et la retournera à chaque club avant le début de la compétition.

§ 4.3.2 Composition de la liste

Pour la saison 2008/2009, pour les D1, D2 et D3, le nombre de titulaires est fixé à :

- 3 joueurs pour les hommes
- 3 joueuses pour les dames

Par ailleurs, le club peut inscrire sur la liste autant de remplaçants qu'il le souhaite. Il est d'ailleurs conseillé aux clubs d'inscrire le maximum de joueurs sur cette liste.

§ 4.3.3 Ordre des joueurs sur la liste

Les joueurs sont classés sur la liste par classement de simple décroissant, en se référant au classement fédéral au 1^{er} septembre de la saison en cours.

A classement fédéral de simple équivalent, le club déterminera l'ordre des joueurs concernés qui sera immuable pendant la durée de la validité de cette liste.

§ 4.3.4 Modification de la liste

Chaque club a la possibilité de modifier la liste 10 jours avant la date de chaque journée de compétition mais uniquement pour y faire figurer de nouveaux joueurs. Cette liste doit disposer du visa du Responsable Compétitions du Codep.

Un joueur titulaire blessé n'ayant pas participé à six rencontres successives peut demander une dérogation au responsable compétition du Codep pour évoluer dans l'équipe inférieure.

§ 4.4 Participation d'un joueur à plusieurs équipes :

Les titulaires d'une équipe ne peuvent en aucun cas évoluer dans une équipe inférieure. Ils peuvent en revanche figurer sur la liste d'une équipe supérieure.

Les remplaçants peuvent, eux, figurer sur la liste de joueurs d'une équipe inférieure ou supérieure.

Dans les deux cas, la participation d'un joueur à deux équipes est soumise à condition :

- Un joueur ne peut pas, lors d'une même journée ou dans une même semaine, jouer dans deux équipes différentes
- Si le joueur a joué 5 matchs ou plus avec l'équipe supérieure, il ne pourra alors plus rejouer avec l'équipe inférieure

Si une équipe ne respecte pas ces règles, son adversaire pourra porter une réclamation en utilisant le formulaire en annexe. Cette réclamation sera alors examinée par le Responsable Compétitions du Comité Départemental. Si la faute est manifeste, les matchs concernés seront considérés comme perdus par forfait volontaire.

ARTICLE 5 : DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE

§ 5.1 Feuille de déclaration d'équipe

Avant toute rencontre, le capitaine de chaque équipe remplit sa déclaration d'équipe, conformément à l'article 6.

Les déclarations d'équipes sont remises à la table de marque 20 minutes avant le début de chaque rencontre par le capitaine d'équipe. Celle-ci s'occupe ensuite de la saisie informatique des équipes.

Après concertation des 2 capitaines d'équipes, un joueur peut être remplacé, suite à une blessure, par un autre joueur qualifié, à condition que le joueur remplacé n'ait pas commencé son match et que les articles 4 et 6 soient respectés.

§ 5.2 Ordre des matchs

L'ordre des matchs est laissé à l'initiative des capitaines des deux équipes.

A défaut d'accord, le responsable de la table de marque tranchera.

§ 5.3 Points attribués par match

Match	Points
1 victoire	+1
1 défaite	0
1 forfait involontaire	0
1 forfait volontaire	-1

§ 5.4 Cas des forfaits

Si une équipe ne se présente pas complète pour disputer une journée (moins de 3 joueurs ou 3 joueuses), elle perd les matchs qu'elle ne peut pas jouer par forfait volontaire. Cela signifie que les matchs concernés sont perdus sur le score de 21/0 21/0 et que le score de la rencontre est diminué de 1 point par match non disputé.

En revanche, si une équipe ne peut pas disputer tous les matchs d'une rencontre à cause d'une blessure intervenue lors de la journée, elle perd les matchs par forfait involontaire. Cela signifie que les matchs non joués seront perdus sur le score de 21/0 21/0 mais que l'équipe ne se verra pas infliger de pénalité supplémentaire.

Par ailleurs, en Départementale 1, si une équipe n'est pas en mesure de disputer au moins 6 matchs, elle perd la rencontre sur le score de 8/0.

§ 5.5 Feuille de match

A l'issue de chaque rencontre, une copie papier de la feuille de rencontre sera signée et remise à chacun des capitaines.

Chaque feuille de matchs doit notamment comporter :

- Le nom et le prénom des joueurs
- Leur numéro de licence
- Les scores des différents matchs (points, sets, match)
- Le score final de la rencontre (points, sets, matchs)
- La signature des deux capitaines
- La signature du juge arbitre désigné par le responsable du club local (facultatif)

Ces responsabilités incombent à chaque club qui remplit sa partie sur les feuilles de matchs. Tout manquement à cette règle sera pénalisé.

Les capitaines d'équipes sont également tenus de vérifier les scores. Aucune réclamation sur ces scores ne sera possible après la saisie des résultats et la signature de la feuille de rencontre par les capitaines.

§ 5.6 Cas particuliers

§ 5.6.1 Retard

L'heure définie sur le calendrier est celle de la convocation des joueurs. Le match doit débiter dans les 30 minutes qui suivent l'heure de convocation.

Une équipe absente sur le lieu de la rencontre 15 minutes après l'heure du début du match est forfait (rencontre perdue 8/0, 7/0 ou 6/0 et chaque match 21/0 21/0).

Une équipe comptant 2 forfaits est disqualifiée, classée dernière et rétrogradée en fin de saison.

§ 5.6.2 Report de rencontres

Il n'y a aucun report possible.

ARTICLE 6 : ORDRE DES JOUEURS

§6.1 Généralités

Afin de déterminer l'ordre de passage des joueurs, il convient de se référer au dernier classement fédéral publié, c'est-à-dire au classement du 1^{er} septembre pour les rencontres se déroulant avant le 31 janvier et à celui du 1^{er} février ensuite.

En cas de non-respect des règles énoncées ci-après, le club perd les matchs concernés par cette erreur sur le score de 21/0 21/0.

§ 6.2 Ordre des joueurs en simple

Parmi la liste des joueurs qualifiés, le joueur disposant du meilleur classement en simple est aligné en position 1, le deuxième meilleur classement en position 2, etc...

En cas d'égalité entre deux joueurs, ceux-ci sont susceptibles d'être alignés indifféremment en position 1 ou 2.

§ 6.3 Ordre des joueurs en double ou mixte

Pour déterminer l'ordre des doubles, on calcule la force de chaque paire. Pour cela, on fait la somme de la force de chaque joueur de la paire, en se référant au tableau suivant :

Top 5	21 points	Top 10	20 points	Top 20	19 points	Top 50	18 points
A1	17 points	A2	16 points	A3	15 points	A4	14 points
B1	13 points	B2	12 points	B3	11 points	B4	10 points
C1	9 points	C2	8 points	C3	7 points	C4	6 points
D1	5 points	D2	4 points	D3	3 points	D4	2 points
NC	1 point						

La paire de double (respectivement mixte) comptant le plus de points est alignée en position 1 et l'autre en position 2.

En cas d'égalité entre deux doubles, ceux-ci sont susceptibles d'être alignés indifféremment en position 1 ou en 2 (cet ordre pouvant changer d'une rencontre à l'autre).

ARTICLE 7 : ACCUEIL D'UNE JOURNEE

§ 7.1 Organisation d'une journée de championnat

Chaque club qui engage une ou plusieurs équipes s'engage à organiser au moins une journée de compétition, si le Comité Départemental lui en fait la demande.

En cas d'impossibilité de sa part (gymnase non conforme, pas de possibilité d'accueillir à certaines dates, ...), il doit trouver un club qui sera prêt à accueillir sa journée.

Le club qui accueille une journée du championnat de départemental doit ouvrir sa salle 30 minutes avant la première heure de convocation indiquée sur le calendrier des compétitions.

§ 7.2 Responsable de salle

Le club qui accueille désigne un responsable de salle (à défaut, le capitaine d'équipe), chargée du bon déroulement de la journée.

A partir de la saison 2010/2011, cette personne devra être titulaire des diplômes FULAC ou SOC. Toutefois, cette personne pourra être un joueur.

§ 7.3 Tenue de la table de marque

Le responsable Compétitions du Codep réalise le fichier BadIC de la journée et le transmet au responsable de salle dans la semaine précédant les rencontres.

Le club accueillant doit en revanche gérer la table de marque. Pour cela, il doit disposer du matériel nécessaire à la gestion informatique de la compétition (ordinateur, logiciel BadIC, imprimante...) et devra mettre à disposition au moins deux personnes. Celles-ci seront notamment chargées de la saisie informatique, du lancement des rencontres et de la gestion des volants.

§ 7.4 Envoi des résultats

A la fin de chaque rencontre, le responsable de salle imprime trois copies de la feuille de matchs, qui seront vérifiées et signées par les capitaines d'équipe. Une copie est remise à chaque capitaine d'équipe et il conserve la troisième.

Dans un délai de 48h après la fin de la journée, le responsable de salle est tenu de faire parvenir au Responsable Compétitions du Comité Départemental la totalité des feuilles de matchs ainsi que le fichier BadIC d'export des résultats.

ARTICLE 8 : VOLANTS

§ 8.1 Types de volants utilisés

Toutes les rencontres se disputent avec des volants à plumes.

La liste des volants agréés est celle publiée par la FFBA.

En cas de désaccord sur la qualité des volants plumes utilisés par les équipes opposées lors d'une journée, seul le volant plume de marque AEROSSENSA 30 (YONEX) sera retenu .

§ 8.2 Contribution des clubs

Chaque équipe doit fournir avant le début des rencontres deux boîtes de volants à la table de marque pour les D2 et D3 et trois boîtes pour la D1

Le responsable de salle les met à disposition des joueurs. S'il vient à manquer des volants aux cours des rencontres, il peut être amené à en redemander à chaque équipe. En fin de journée, les volants restants sont partagés entre les équipes présentes.

Si un club se présente sans volants il est sanctionné. A signaler sur la feuille de réclamation par le responsable de la table de marque et par le club qui lui est opposé.

ARTICLE 9 : DEPARTEMENTALE 4

Dans les conditions spécifiées à l'article 1, une Départementale 4 pourrait être créée. La formule serait à définir en fonction du nombre d'équipes inscrites. Elle sera explicitée dans un avenant au présent règlement diffusé au plus tard 15 jours avant le début du championnat.

Les rencontres se disputeraient au meilleur de 5 matchs répartis comme suit :

- 3 Doubles :**
- 1 Double Hommes
 - 1 Double Dames
 - 1 Double Mixte
- 2 Simples :**
- 1 Simple Homme
 - 1 Simple Dame

Les équipes seraient en conséquence considérées comme complètes si elles étaient composées d'au moins deux joueurs et deux joueuses.

Pour le reste, les modalités seraient similaires à celles de la Départementale 3.

ARTICLE 10 : REGLEMENT

Le règlement est celui de la FFBA. (Editions septembre 2004).

En fonction de la spécificité de la salle, des aménagements pourront être réalisés. Ils devront être précisés aux joueurs avant le début des rencontres.

ARTICLE 11 : RECLAMATIONS

Si un club désire porter réclamation à l'issue d'une rencontre, il doit le faire au plus tard 48 heures après cette dernière. La commission compétition se charge d'étudier la requête.

Il utilisera pour cela le formulaire en annexe.

ARTICLE 12 : SANCTIONS

Tarifs des sanctions financières :

- Forfait pour un rencontre	40 €
- Communication des résultats hors délais	15 €
- Joueur non licencié	30 €
- Joueur non qualifié	15 €
- Feuille de matche incomplète	8 €
- Erreur de calcul des points ou sets	8 €
- Forfait pour 1 match	5 €
- Noms et prénoms non mentionnés ou mal orthographiés	8 €
- Pas de volant en plume	23 € par rencontre

Toute autre infraction au règlement ainsi que tout comportement antisportif est jugé par la commission compétition.

Ces sanctions financières ne préjugent en rien des sanctions sportives (avertissement, suspension, rétrogradation...) que pourrait prendre la commission.

CODEP 57 – SAISON 2008-2009 REGLEMENT DES CHAMPIONNATS INTERCLUBS

Annexe : Formulaire de réclamation

Division :

Journée :

Equipe :

Equipe adverse :

Motif : (cochez la case correspondante)

Non qualification d'un joueur :

➤ Joueur concerné :

Nom-Prénom :

Licence :

➤ Raison : (cochez la case correspondante)

Non licencié

Absence de surclassement

Membre d'une équipe supérieure

Equipe :

Catégorie :

Statut du joueur :

Inversion de matchs :

➤ Match concernés :

➤ Joueur(s) du match 1 :

✓ Joueur 1

Nom :

Licence :

Prénom :

Classement :

✓ Joueur 2 (facultatif)

Nom :

Licence :

Prénom :

Classement :

➤ Joueur(s) du match 2 :

✓ Joueur 1

Nom :

Licence :

Prénom :

Classement :

✓ Joueur 2 (facultatif)

Nom :

Licence :

Prénom :

Classement :

Autre (préciser) :

Signatures :

Capitaine de l'équipe plaignante :

A , le / /200 ,

Capitaine Adverse :